



Responsabilisation des communautés rurales



Des producteurs tenant en main leurs conventions

**LE PNGT2 VIRE PLUS DE 1,5 MILLIARD
DE FRANCS CFA DANS LES COMPTES DES
CVGT AU 1^{er} TRIMESTRE 2004**

**Transhumance transfrontalière : la CEDEAO
s'implique**

SOMMAIRE

EDITORIAL

Corruption : le monde rural est aussi concerné.....3

VIE INSTITUTIONNELLE

Oubritenga / Kourwéogo : aperçu sur les principaux intervenants au développement4

Gourma : la province se dote d'un schéma d'aménagement.....6

CPAT Soum : formation sur les politiques et législations foncière.....7

Transhumance transfrontalière : la CEDEAO s'impose.....8

SOCIO - ECONOMIE

Kompienga : ressources naturelles et structures d'exploitation et de gestion.....9

VIE DANS LES TERROIRS

Gourma : lutte contre la pauvreté des commissions villageoises de gestion des terroirs s'engagent.....12

Zondoma/Passore : des millions pour les provinces et les CVGT.....13

Namentenga : partenariat pour la mise en œuvre du FIL15

Nahouri : porc-élephant, est-ce l'effet des OGM ?.....16

FORMATION

Voyage d'échange de CVGT des cascades au Kouritenga : une riche expérience.....17

Le foncier dans les politiques de développement au Burkina Faso : Enjeux et stratégies.....18

Pour vos courriers
veuillez nous écrire
à l'adresse suivante :

<< Nouvelles des Terroirs >>
S/C PNGT2

BP 1487 Ouagadougou
Tél. : 50 32 47 53 / 54



COMITE DE REDACTION

Mouhamed DRABO

Yamba YAMEOGO

Bakary TRAORE

PHOTOCOMPOSITION & IMPRESSION

IMPRIMERIE CHORISTRI : Tél. : 50 36 37 15

CREDIT PHOTO : Yamba YAMEOGO

OÙ TROUVEZ NOUVELLES DES TERROIRS

- OUAGADOUGOU
- PNGT2
- BOBO-DIOULASSO
- PNGT2/CP
- DIEBOUGOU
- PNGT2/CP
- TENKODOGO
- PDR/BOULGOU
- MANGA
- PDLZ MANGA
- BOGANDE
- PNGT2/CP
- ORODARA
- PNGT2/CP
- YAKO
- PS.CES/AGF
- BAM
- PATECORE-KON
GOUSSI
- DJIBO
- PNGT2/CP
- KOUPELA
- PNGT2/CP
- FADA
- PNGT2/CP
- LEO
- PNGT2/CP
- KAYA
- PNGT2/CP
- BOULSA
- PNGT2/CP
- TOUGAN
- PNGT2/CP
- BANFORA
- PNGT2/CP
- KOUDOUGOU
- PNGT2/CP
- ZINIARE
- PNGT2/CP
- PÔ
- PNGT2/CP
- OUARGAYE
- PNGT2/CP
- GOURCY
- PNGT2/CP

le Monde rural en proie à la corruption

La corruption est un véritable problème de société qui bouleverse les systèmes juridiques, la bonne gestion économique des affaires publiques tout en accentuant les inégalités sociales.

Au cours des dernières années, elle est devenue un thème prioritaire dans les débats politiques et économiques. Tout le monde s'accorde à en déplorer les effets néfastes sur le développement d'un pays.

Phénomène jadis rencontré dans les grands centres, la corruption s'installe à grandes enjambées dans nos campagnes, compromettant ainsi les nombreux efforts de développement entrepris par les projets, les programmes et les ONG.

La corruption dans les campagnes s'observe de nos jours à travers de multiples faits menés par les communautés rurales, les prestataires et les agents de développement.

Au niveau des communautés rurales, avec le processus de responsabilisation prônée dans la gestion des fonds, la course pour accéder aux instances dirigeantes est devenue une réelle bataille. Les postes de Président et de Trésorier au niveau des organisations

paysannes sont les plus prisés. L'idée de s'enrichir à ces postes traverse l'esprit de bon nombre de responsables. Le choix de prestataires moyennant un pourcentage devient alors leur leitmotiv.

En ce qui concerne les prestataires, force est de reconnaître que la corruption en milieu rural s'est généralisée et banalisée sous leur impulsion ; il n'est pas rare aujourd'hui d'observer les prestataires offrir des pots de vin à certains responsables d'organisation paysannes pour obtenir un marché. Les cas de pots de vin, de trafic d'influence, de corruption active ou passive sont malheureusement à mettre à leur actif.

Au niveau des agents de développement, le phénomène est moins crucial. Mais, il existe néanmoins. Le trafic d'influence est l'arme la plus utilisée par ces agents pour imposer un prestataire dans des activités en milieu rural. Ils usent de leur statut d'homme de projet, d'ONG pour s'arroger certains droits de décider à la place des communautés rurales dans le choix de leurs actions de développement qui nécessitent des financements.

Le degré de corruption est très variable selon les catégories concernées. Plusieurs thèses peuvent être avancées pour expliquer les causes de son

émergence en milieu rural. Le plus probant est le facteur économique. La recherche effrénée de l'argent facile pour "améliorer sa condition de vie" s'avère l'hypothèse la plus sûre qui pourrait expliquer l'installation du phénomène dans ce milieu.

Aujourd'hui, la lutte contre la corruption doit prendre en compte le milieu rural et interpeller tous les acteurs. Elle doit également être consensuelle pour transcender les considérations multiformes. Elle se doit aussi d'être menée avec une détermination partagée par l'ensemble des acteurs du développement rural à travers une sensibilisation sur les dangers de la corruption et susciter des actions en faveur de la lutte contre le fléau. Ceci par l'élargissement des bases de la lutte à la société civile avec des moyens d'action conséquents et par l'éducation des acteurs du développement rural (CVGT, agents de développement, prestataires) à une véritable éthique citoyenne.

La rédaction

OUBRITENGA / KOURWEOGO : Aperçu sur les principaux intervenants au développement



Les deux provinces disposent de communautés de base dynamiques.

Les provinces de l'Oubritenga et du Kourwéogo ont respectivement des superficies de 2774,583 et 1592,676 km² et une population estimée en 2002 à 229 002 et 128 185 habitants. Ces deux provinces sont issues de la scission de l'ancienne province de l'Oubritenga.

Le premier atout commun à ces provinces est le dynamisme des communautés à la base à travers les multiples associations et groupements villageois qui interviennent dans plusieurs secteurs d'activités.

Le second est la présence d'une coopération dynamique avec des partenaires extérieurs; dans chaque province, interviennent ONG, projets et programmes de

développement.

La situation socio-économique difficile des deux provinces explique la présence de plusieurs acteurs engagés dans le processus de développement. Les interventions dans les deux provinces sont le fait d'acteurs de développement qui concourent au bien être de la population ; elles sont l'œuvre de :

- l'Etat : Hauts- Commissaires, préfets, services techniques provinciaux et régionaux, collectivités locales ;
- les ONG et associations de développement ;
- les projets et programmes de développement.

Cependant, la multitude des intervenants en milieu rural pose le problème d'harmonisation des approches et des stratégies souvent différentes et contradictoires. La coordination des interventions est de plus en plus nécessaire en vue de renforcer la synergie entre acteurs ; d'où la création des Cadres de concertation technique provinciale.

Ces cadres qui regroupent théoriquement les différents ONG et associations, les projets et programmes doivent permettre de s'informer sur les activités des différents membres et de coordonner leurs actions sur le terrain.

LISEZ

ET FAITES LIRES

<< NOUVELLE DES

TERROIRS >>

Tableau exhaustif des intervenants dans les provinces de l'Oubritenga et du Kourwéogo

Année	Oubritenga	Kourwéogo
Association pour la paix et la solidarité	X	
Comité de développement du monde rural Nongtaaba	X	X
Fédération des groupements Wendyam de Kulkienka	X	X
Fédération pour le développement des associations communautaires	X	
Fédération nationale des groupements Naam	X	
Groupe de recherche d'étude et de formation Femmes Action	X	
Promo- femmes- développement solidaire	X	
Sahel solidarité		X
Solidarité des jeunes pour le développement	X	
SOS Sahel International		X
Association Femme pour l'entraide au développement durable		X
Association Manegdbzanga	X	X
Association africain solidarité	X	
Association Génération Montante	X	
Association Song Koda	X	
Association Ouaga Bordeaux Partage		X
Association Tind Yalgré		X
Association pour la survie de l'enfance		X
Association laïque d'aide et d'initiative au développement	X	
Freedom from Hunger	X	
Hunger project Burkina Faso	X	
OXFAM Belgique	X	
Association pour la Promotion des Initiatives Locales(APIL)	X	
Projets et programmes de développement		
PATECORE	X	X
PPOKK	X	X
FAARF	X	X
PAIC/LCP		X
PERCOMM	X	X
Projet Aménagement des forêts naturelles	X	
Projet d'Appui à la fixation des jeunes dans leur terroir	X	X
PNGT2	X	X
FEER	X	X

Quand on se réfère au tableau ci-dessus, on constate que certaines ONG et associations interviennent dans les deux provinces mais ne prennent pas toutes part aux sessions des cadres de concertation ; il en est de même pour certains projets et programmes. Cela s'explique en partie par le fait qu'ils n'ont aucune représentation au niveau local. Ce qui rend la tâche délicate pour certains acteurs parce qu'il est impossible de savoir dans quel domaine ils interviennent et ce qui est réellement fait sur le terrain.

Il est donc souhaitable que chaque cadre de concertation exige de ses membres une participation active aux différentes sessions et une information régulière sur ses interventions.

Sara TAPSOBA
Chargé de communication
CP/Oubritenga/Kourwéogo

GOURMA : LA PROVINCE SE DOTE D'UN SCHEMA D'AMENAGEMENT

Les membres de la Commission Provinciale d'Aménagement du Territoire (CPAT) de la Province du Gourma se sont réunis le lundi 09 juin 2003 dans la salle de conférence de la Mairie de la Cité Yendabili (Fada N'Gourma) en vue d'examiner les rapports d'études sur l'élaboration du schéma d'aménagement de la Province du Gourma. La séance de travail, présidée par le Président de la CPAT, Monsieur Clément W. GANSONRE, Haut-Commissaire du Gourma a permis à la quarantaine de membres présents d'amender les rapports provisoires présentés par trois bureaux d'études.



La CPAT a été présidée par Clément W. GANSONRE (costume) Haut-commissaire du Gourma.

Le schéma provincial d'aménagement du territoire (SPAT), est un document de prospective globale qui constitue un instrument de mise en cohérence, d'harmonisation des interventions et des stratégies sectorielles entre les mains des acteurs du développement de la Province. Il prend en compte les impératifs de la planification provinciale et l'aménagement du territoire. Il dote ainsi la province d'une vision de développement prenant appui sur les réalités provinciales.

L'objectif global du SPAT est de favoriser la promotion d'un développement harmonieux de la province fondé sur une exploitation rationnelle et durable des ressources existantes. Les objectifs spécifiques liés à l'objectif principal visent

entre autres :

- une mise en valeur rationnelle des ressources disponibles de la province ;
- une amélioration du cadre et des conditions de vie des populations de la zone ;
- une atténuation des disparités de développement au niveau de la province par la mise en place d'infrastructures et d'équipements ;
- une organisation judicieuse

de l'espace provincial...

Les principaux axes du SPAT tels que définis par l'étude

Le premier rapport présenté aux membres de la CPAT a porté sur le milieu humain de la province du Gourma. Les éléments essentiels de l'étude s'articulent autour de la présentation générale de la province, du diagnostic sur l'état des lieux en matière de population et enfin sur les perspectives de développement à travers une définition de scénarios. Il ressort également que les objectifs visés par ce thème d'étude étaient d'évaluer les ressources humaines de la province, de déterminer les disparités spatiales et les tendances d'évolution des faits de population et enfin de déterminer les structures démogra-

phiques, culturelles et sociales. Le second document examiné a porté sur les activités économiques de la province du Gourma. Cette étude a fait un bilan-diagnostic des activités économiques de la province à travers les secteurs primaires, secondaire et tertiaire. Elle a également traité des disparités départementales, des espaces économiques et a proposé des options stratégiques.

Le troisième rapport a porté sur une étude thématique du milieu physique de la province. L'objectif global de celle-ci était d'évaluer les atouts et potentialités des ressources naturelles. Cela a conduit le bureau d'études à tenir compte des objectifs spécifiques ci-après :

- Inventorier et décrire les ressources naturelles disponibles ;
- identifier les contraintes et atouts au développement ;
- élaborer des stratégies d'utilisation rationnelle.

Les trois rapports d'étude présentés forment ainsi un tout appelé schéma provincial d'aménagement de la province du Gourma. Notons que ce SPAT du Gourma, initié par la province est devenu une réalité grâce à l'appui financier de la Coopération suisse au Développement.

Le développement des régions est à ce jour une priorité nationale. Elle a l'avantage d'une analyse détaillée des possibilités et limites de chaque entité. Un tel processus de développement doit se fonder sur les potentialités humaines, techniques, économiques mais aussi physique. Osons espérer que le SPAT du Gourma sera adopté voire appliqué.

Marcel TINDANO
Chargé de Communication
CP/PNGT2-Gourma.

CPAT SOUM : FORMATION SUR LES POLITIQUES ET LÉGISLATIONS FONCIÈRES

Du 5 au 8 avril 2004, la Commission Provinciale d'Aménagement du Territoire (CPAT) en collaboration avec le PNGT 2 a convié les membres de ladite commission à un atelier de formation sur les politiques et législations en matière foncière au Burkina Faso.

L'objectif de cet atelier de formation était d'informer et de sensibiliser les acteurs sur les textes légaux et les politiques édictées par les pouvoirs publics dans le domaine du foncier, de la décentralisation et de l'aménagement du territoire en milieu rural.

L'atelier a regroupé une cinquantaine de participants composés essentiellement des membres de la CPAT et des cadres de la Coordination Nationale du PNGT 2.

Au cours des quatre jours de formation, les participants se sont familiarisés avec les différents textes à travers les communications faites sur des thèmes variés ayant trait à la loi en la matière au Burkina Faso. Successivement les communications ont abordé la gestion domaniale et foncière au Burkina Faso, le cadastre au Burkina Faso, la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisée, la politique d'aménagement du territoire, la décentralisation, le contentieux en matière de sécurisation foncière et



Le Haut-commissaire du Soum Y. Bernard SAWADOGO, fortement impliqué dans l'OPSF conduite par le PNGT2

enfin le contenu de la loi d'orientation relative au pastoralisme.

Le parcours de ces différents exposés a occasionné des débats très nourris.

L'ensemble des participants ont approuvé et félicité le PNGT 2 pour la pertinence des thèmes de cet atelier. En effet les ressources naturelles et plus précisément la terre, on le sait, est et demeure le capital de production et de reproduction de toute société. Cependant les textes et les lois conçus pour faciliter la ges-

tion de ce capital précieux sont méconnus des différents acteurs en milieu rural..

Cette méconnaissance aggrave les difficultés d'application de ces textes et par conséquent freine la possibilité d'une gestion rationnelle de la terre. C'est pourquoi, le Programme National de Gestion des Terroirs dont l'objectif est de contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural en fait son cheval de bataille à travers sa composante «Opération pilote de Sécurisation Foncière ». Cette Opération pilote vise à développer, tester et faire évoluer par un processus itératif des outils et des méthodologies pour l'amélioration équitable et durable de la sécurisation foncière en milieu rural ; à traduire ces différents outils et méthodologies au sein d'un cadre normatif, juridique et institutionnel.

tionnel.

Au terme de cette formation, les connaissances acquises à travers les différents thèmes permettent d'espérer que l'exécution de l'opération pilote de sécurisation foncière connaîtra certainement un succès dans la province du Soum. En tout cas, le PNGT 2 est engagé à y apporter fortement sa contribution.

Francine KANE
Chargée de communication
CP/SOUM

TRANSHUMANCE TRANSFRONTALIERE : LA CEDEAO S'IMPLIQUE



La transhumance transfrontalière préoccupe les pays de la CEDEAO

Depuis toujours, les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs ont existé. La gravité de ce phénomène varie d'une zone à une autre et d'un pays à un autre en fonction du degré d'application des textes. En effet, les éleveurs en général et les transhumants en particulier sont souvent aux prises avec ceux-là qui trouvent leur pitance en grattant la terre.

Les conflits étant très fréquents, parfois déplorables car sanglants, leur complexité et leur ampleur ont conduit les pays de l'axe central de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)¹, à prendre des mesures pour mieux gérer la transhumance transfrontalière. C'est ainsi que les chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la CEDEAO ont adopté la décision n°A/DEC du 5 octobre 1998 relative à la réglementation de la transhumance entre les pays membres. Mais l'application de cette loi rencontre des difficultés ; d'où la nécessité d'informer et de sensibiliser les différents acteurs impliqués. C'est l'objectif principal du voyage d'études

initié par le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO dans les trois pays concernés (Burkina Faso, Togo, Ghana) La délégation conduite par notre compatriote M. Aubin SAWADOGO était forte de vingt et une personnes (5 personnes par pays et 6 du Secrétariat Exécutif de la CEDEAO). Après avoir traversé du Nord au Sud le Togo et le Ghana, c'était le tour du Burkina, d'accueillir cette mission qui était chargée de collecter, d'analyser et de proposer des solutions aux problèmes engendrés par la transhumance transfrontalière.

Pourquoi le choix de la Province du Nahouri ?

Le Haut Commissaire de la province, M. Blaise Corneille OUEDRAOGO et son plus proche collaborateur M. Samadinian TAMINI Secrétaire Général, étaient ravis du choix de leur territoire comme hôte de la mission. La situation géographique de la province du Nahouri la place au carrefour des autres pays de l'axe central que sont le Ghana et le Togo. De plus, le département de Guiaro, localité située à quelques 35 kilomètres du chef lieu de la province, dispose d'une zone pastorale depuis l'arrêté N° 2001/15/MARH/AGRI/SECU/MATD/MEE/MCE/MIHU/ MD-F du 28 mars 2002 sous l'initiative de six villages riverains. Cette

zone d'une superficie de 4 480 ha selon le dernier levé topographique effectué par la Coordination Provinciale du PNGT2 est en phase d'aménagement. C'est dans cette partie de la province qui est le passage privilégié des éleveurs que la mission s'est rendue en vue d'échanger avec la population pour une large diffusion des accords conclus entre les pays de l'axe central en matière de transhumance transfrontalière. Il ressort des débats que les éleveurs ne maîtrisent pas toujours les procédures à suivre et les rares qui sont informés préfèrent les pistes non officielles qui débouchent malheureusement sur des champs de cultures. Le Directeur Régional des Ressources Animales du Centre Sud est intervenu pour fournir des informations relatives aux documents nécessaires en vue d'une transhumance officielle. Selon lui, il faut d'abord avoir :

1. une carte d'identité burkinabé ;
2. un certificat d'origine délivré par le Préfet qui atteste que le bétail n'est pas volé ;
3. un certificat de transhumance national ou international qui précise la destination du voyageur ;
4. enfin, il faut suivre les pistes officielles.

Bref, il ressort de cette rencontre que les services techniques doivent mieux encadrer les éleveurs en leur fournissant les informations nécessaires pour une transhumance officielle.

Eric MEDA
Econmiste, Chargé de la communication, CP/ Nahouri

¹La CEDEAO regroupe 16 Etats qui sont : Bénin, Burkina Faso, Cap- Vert, Cote d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée- Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Léone, Togo.

KOMPIENGA : RESSOURCES NATURELLES ET STRUCTURES D'EXPLOITATION ET DE GESTION

Les forêts, la faune et les ressources halieutiques constituent des richesses naturelles et font, conformément à la constitution, partie intégrante du patrimoine national. Elles doivent être protégées dans l'intérêt de l'humanité et valorisées une vue de l'amélioration des conditions de vie de la population. Chacun a le devoir de respecter ces éléments du patrimoine national et de contribuer à leur conservation.

De façon globale voilà ce que nous dit l'article 4 du code forestier au Burkina Faso, « la Province de la Kompienga constitue une entité aux caractéristiques spécifiques concernant les ressources naturelles. Elle regroupe à la fois les forêts, la faune et les ressources halieutiques les plus abondantes du pays ».

Forêts, faune et chasse

Trois(03) réserves de faune initialement classées par l'Administration coloniale et dont les existent et couvrent 38% de la superficie de la province

Tableau N° 1 : Domaine classée de la province

Réserve	Superficies données par le PNAF* (ha)	Superficie fournie par l'outil informatique (ha)
● Réserve partielle de faune de Pama	223.000	243 249,26
● Réserve total de faune de Singou	196.800	200.993,6
● Réserve total de faune de Madjoaria	17.000	24.084,91

PNAF* : Programme Nationale d'Aménagement

● Zones concédées constituées en 1996

C'est le résultats du morcellement des trois (03) réserves en 09 concessions.

Tableau N° 2 :

Concession	Appellation commune*	Superficie (ha) par les Plans de Gestion	Superficie fournie par l'outil informatique(ha)
Zone de chasse Pama centre Nord	Président du Faso	81.452	82882,69
Zone de chasse Pama centre Sud	Nicolas	51.744	49.323,5
Zone de chasse Konkombori	Dermé	65.000	73.555,07
Zone de chasse Pama Sud	Lazare	60.762	59419,48
Ranch de gibier de Singou	Frank Alain Kaboré	151.800	168584,1
Zone de chasse Pama Nord	-	81.426	77586,16
Enclave de Pama	-	8.064	9336,00
Enclave de Tindangou-Nadiagou	-	5.612	5.325,6
Terroir de Madjoari	-	-	33.507,12

* = Nom concession couramment utilisé dans le milieu



Forêts villageoises

Des zones forestières villageoises (05) ont été identifiées et font l'objet d'une gestion rationnelle par les villages riverains avec l'appui de l'Unité de Conservation de la Faune de la Direction Provinciale de l'Environnement et des Forêts (UCF/DPEEF) et le Projet d'Appui Aux Unités de Conservation de la Faune (PAUCOF) .

- Forêt villageoise de chasse de Kompiembiga
- Forêt villageoise de chasse de Pama-Oumpougdeni-Diapienga
- Forêt villageoise de chasse de Nadiagou-Kpadiari
- Forêt villageoise de chasse de Koualou
- Forêt villageoise de chasse de Kodjoari-Namouyouri-Tamb

Tourisme et hôtellerie

Le tourisme est pratiqué dans les zones de chasse et les sites touristiques. L'hôtellerie est présentée comme suit :

Tableau N° 3 :

Campements / Hôtels	Situation géographique
<ul style="list-style-type: none">• Campement Yeryanga• Hôtel Kompienga• Campement Dermé• Campement Safari 2000• Campement Dermé	<ul style="list-style-type: none">• A 4 km au nord de Pama• Kompienga, à 35 km de Pama• Tagou, à 17km de Pama, au bord du barrage Kompienga• Koualou à 40 km de Pama et au sud• Konkombouri, 52 Km de Pama

Organisation de la chasse par les villages

La petite chasse est gérée par des Comités Villageoises des Gestions de la Faune (CVGF) appuyés par le PAUCOF, l'UCF/DPEEF et les concessionnaires.

Tableau N°4

Département	Nombre de CVGF			Date de création
	Total	Reconnus	Fonctionnels	
Pama	10	07	10	1998
Madjoari	05	00	05	1998
Kompienga	00	00	00	-

La pêche

Le Plan d'eau du barrage de Kompienga et le fleuve Singou présentent d'importantes ressources halieutiques

- Nombre de pêcheries = 02 (Kompienga et Singou)
- Nombre de débarcadère = 09

Tableau N° 5 :

Département	Nbre de group.	Vill. Concern.	Nbre de débarc.	Group.reconn.	Group. Fonct.
Pama	07	04	06	07	07
Madjoari	00	00	00	00	00
Kompienga	03	03	03	03	03

- Transformation du poisson : Groupements de transformatrices de poisson (GTP)

Tableau N° 6 : Répartition des GTP dans les débarcadères

Département	Nbre de group.	Vill. Concern.	Nbre de débarc.	Group.reconn.	Group. Fonct.
Pama	04	03	06	04	04
Madjoari	00	00	00	00	00
Kompienga	02	02	02	02	02

Tableau N° 7 : Production piscicole du lac Kompienga au cours des 7 dernières années

Année	Production (T)	Observations
1997	1780	La baisse de la production à partir de 1998 pourrait s'expliquer par : <ul style="list-style-type: none"> • L'accélération du turbinage lors de la CAN 98 • La baisse des pluies • La surexploitation du lac • Les mauvaises pratiques de pêche.
1998	2000	
1999	1300	
2000	970	
2001	570	
2002	299	
2003	327	

Ces abondantes ressources sont malheureusement en dégradation croissante. Le PNGT2 à travers l'appui à la diffusion des codes ou lois relatifs à ces ressources naturelles et les activités d'information et de sensibilisation dans le volet communication contribue en synergie avec les autres partenaires à leur sauvegarde et à leur meilleure exploitation.

TANKOANO Grégoire
Chargé de Communication
CP/KOMPIENGA

DES COMMISSIONS VILLAGEOISES DE GESTION DES TERROIRS S'ENGAGENT

Au cours du premier trimestre de l'année 2004, le deuxième programme national de gestion des terroirs dans sa composante développement des capacités locale et au titre du fonds d'investissement local (FIL) a mis à la disposition des communautés de base à travers leurs CVGT et aux provinces la somme de 1 520 600 719 FCFA. Soit 1 444 179 874 FCFA pour les CVGT au titre du guichet villageois et 76 420 845 FCFA au titre du guichet provincial. Ces fonds permettront aux CVGT de mettre en œuvre leurs plans annuels d'investissement et aux provinces de conduire leurs projets structurants. Des cérémonies officielles de remise des conventions de cofinancement ont respectivement eu lieu à Gourcy (Zondoma), Lalgaye (Kouplélogo) et Fada (Gourma). Echos du Zondoma et du Gourma.

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, Monsieur Salif DIALLO a effectué des sorties terrain à la rencontre des producteurs du monde rural des régions du Centre-Est et de l'Est. C'était les 26 et 27 mars 2004. Au cours de

ses tournées le Ministre a visité des sites des périmètres irrigués, procédé au lancement de travaux de barrages hydro-agricoles, installé des chambres régionales d'agriculture (C.R.A) et remis des conventions de co-financement à des Commissions villageoises de gestion des terroirs (C.V.G.T) dans les provinces du Kouplélogo et du Gourma. Dans cette dernière province, ce sont cinquante deux (52) CVGT qui bénéficient d'un financement du Deuxième Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT2) en 2004. Au titre du Guichet Villageois c'est un ensemble de deux cent quinze (215)

micro-projets qui seront financés pour un montant de deux cent vingt cinq millions deux cent quatre vingt dix huit mille (225.298.000) francs CFA, tandis que le Guichet Provincial finance

onze (11) projets d'un montant de quatre vingt trois millions huit cents mille (83.800.000) francs CFA. Ces financements serviront à la réalisation entre autres d'infrastructures socio-économiques et d'investissements productifs tels que les aménagements de bas-fonds.



Les CVGT du Gourma ont reçu leurs conventions des mains du ministre d'Etat, Salif DIALLO.

Marcel TINDANO
Chargé de Communication
CP/Gourma

ZONDOMA/PASSORÉ : Des millions pour les provinces et les CVGT

La Coordination Provinciale Zondoma / Passoré (CP Zondoma / Passoré) est la dix huitième structure décentralisée dans le dispositif d'intervention en mode direct du PNGT2. Elle couvre deux provinces (Zondoma et Passoré) située dans la Région Administrative Nord du Burkina Faso. Première dans la série des Coordinations provinciales (deux) dirigées par des femmes, elle est composée d'une équipe technique de quatre personnes (deux femmes dont la Coordinatrice et deux hommes) et d'un personnel d'appui (un Chauffeur, une Secrétaire et un Gardien).

Cette structure travaille d'arrache-pied à redonner confiance à la population des deux provinces qui ont longtemps attendu l'arrivée du PNGT2 après le lancement officiel fait par le chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE le 19 février 2002 à Gourcy, chef-lieu de la province du Zondoma et pour tenter de rattraper le retard dans le démarrage des activités.

La CP Zondoma / Passoré a eu l'insigne honneur de recevoir le 9 mars 2004 la visite du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, Monsieur Salif DIALLO et du Coordonnateur National du PNGT2, Monsieur Jean Paul G. SAWADOGO. La visite de ces deux autorités avaient pour

objet, d'une part le lancement officiel des travaux de construction du barrage de Gourcy et d'autre part la remise des conventions de cofinancement du PNGT2 aux Commissions Villageoises de Gestion des Terroirs (CVGT) des trente premiers villages d'intervention de la CP (15 au Zondoma et 15 au Passoré).

Le Ministre d'Etat a procédé au lancement des travaux de construction du barrage puis à la remise des conventions de cofinancement aux CVGT. Ces actes contribueront indubitablement à lutter contre la pauvreté dans une région où l'eau et le capital foncier sont les plus limitants.

Le barrage, d'une capacité d'environ un million de mètres cubes (1 000 000 m³) et d'une longueur de sept cent mètres (700 m) coûtera environ 450 millions de francs CFA et sera financé par le Fonds d'Abu Dhabi pour le Développement. Selon le Ministre Salif DIALLO, il permettra la mise en valeur d'une superficie de plus de 50 hectares par an et la production de 400 tonnes de produits maraîchers, 150 tonnes de riz, 100 tonnes de maïs et 6 tonnes de poissons d'une part et l'alimentation en eau des populations et du cheptel d'autre part. Le revenu local annuel attendu est évalué à plus de deux cent millions (200 000 000) de francs CFA.

Quant aux conventions de cofi-

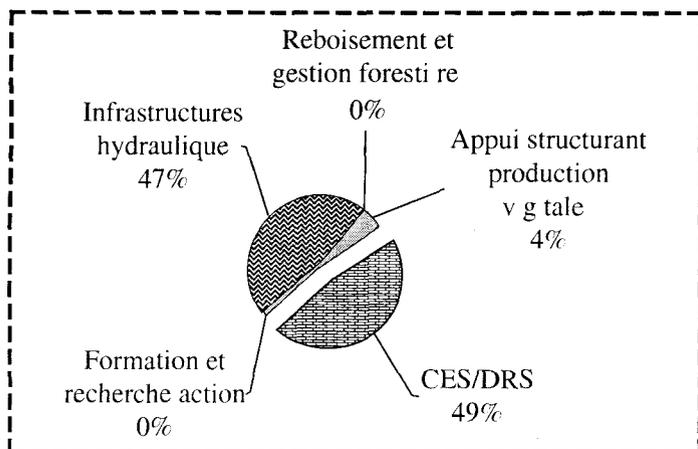
nancement, elles sont signées entre le PNGT2 et les CVGT pour l'année 2004. Le montant des subventions du PNGT2 pour les deux provinces s'élève à quatre vingt dix neuf millions six cent soixante seize mille sept cents (99 676 700) francs CFA dont soixante six million cent seize mille (66 116 000) francs reviennent au Zondoma et trente trois million cinq cent soixante mille sept cents (33 560 700) francs CFA au Passoré.

La part du « gâteau » de chaque CVGT est fonction d'une enveloppe limitée à ne pas dépasser calculée annuellement sur la base de l'effectif de la population du village. Un « gâteau » qui ne doit pas être considéré comme une manne tombée du ciel mais plutôt comme un levier au développement.

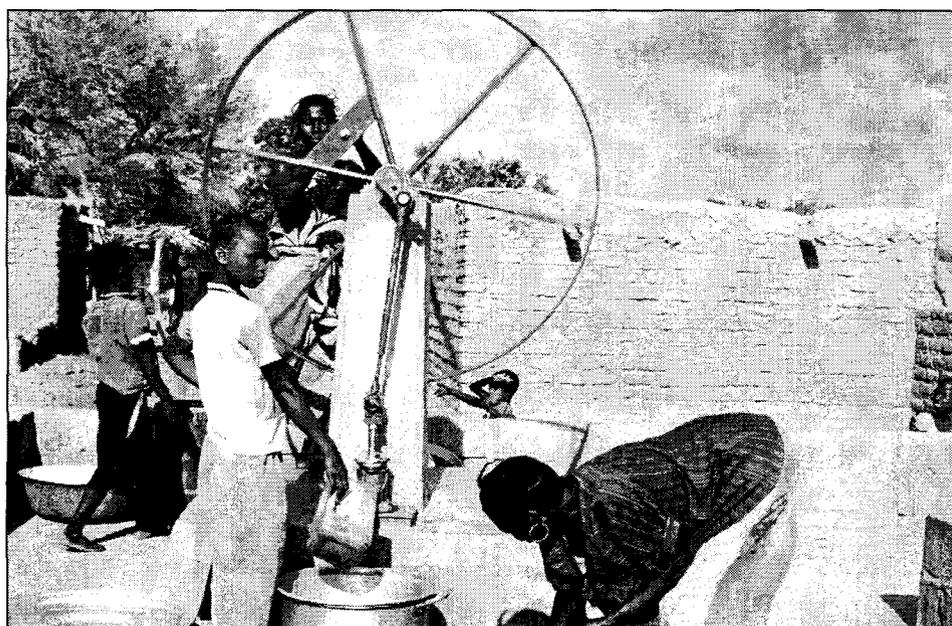
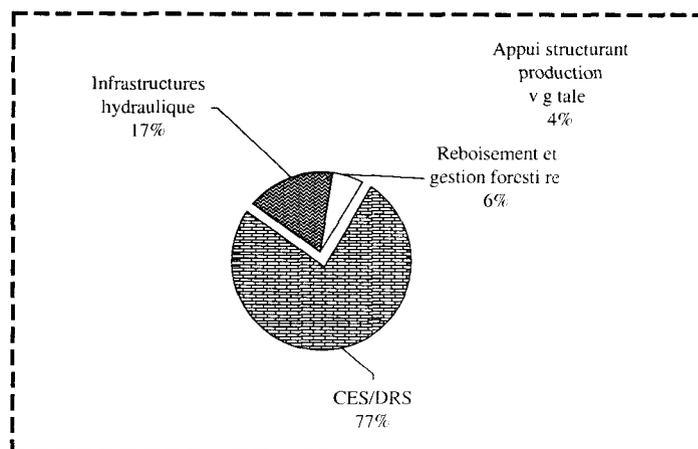
La part du lion de ce « gâteau » est réservée aux activités de gestion des ressources naturelles (environ 50% de la subvention au Zondoma et 83% au Passoré comme l'indiquent les graphiques ci-dessous).

Cela s'entend bien quand on sait que les deux provinces (Zondoma et Passoré) sont situées dans une zone agroclimatique défavorisée et que le principal facteur de production, le sol, est très fortement dégradé. Cette dégradation est probablement liée à une forte emprise humaine et à la réaction tardive de l'homme face à ce constat. Or l'importance du sol est capitale, surtout au Burkina Faso où la majorité écrasante

Catégories d'activités programmées en % de la Subvention 2004 du PNGT au Zandoma



Catégories d'activités programmées en % de la Subvention 2004 du PNGT au Passoré



Les financements reçus permettront d'améliorer les conditions de vie des populations

des masses laborieuses vivent de ses produits. Parlant du sol, Usche C. Amalu dira que « le sol, parce qu'il est la peau vivifiante de la terre, tient la vie. La qualité de vie des générations futures est subordonnée à notre manière de gérer le sol aujourd'hui ». Toute action de l'homme sur la terre, toute option de gestion de la terre qui ne prend pas en compte les besoins des générations futures n'apporte pas de solution

durable au problème de gestion des terres.

Le PNGT2 fonde sa stratégie sur la responsabilisation des populations rurales qui doivent être considérées comme les principaux acteurs et auteurs de leur propre développement et considère la gestion des ressources naturelles comme base productive essentielle pour ces communautés. Conformément à l'esprit de la décentralisation, les populations organisées en

Commissions Villageoises de Gestion des Terroirs (CVGT), sont chargées de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des actions de développement à l'échelle du village. Elles assurent la maîtrise d'ouvrage et le cofinancement des investissements. C'est à ce titre que le PNGT2 a signé des conventions avec les CVGT.

A l'issue de ces signatures, deux vastes programmes de formation technique (l'un au Zandoma et l'autre au Passoré) sont mis en oeuvre en vue de renforcer les compétences techniques des populations avant le démarrage des actions programmées.

Ce sont des CVGT très enthousiastes, dynamiques et assoiffées de connaissances qui s'activent pour suivre la procédure simplifiée de passation de marchés et pour réaliser les activités qu'elles ont programmées pour l'année 2004.

Sibiry OUATTARA,
Responsable de
la Communication, C PPNGT2
Zandoma / Passoré. Tél : 54.73.20

Namentenga : PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU FIL (Fonds d'Investissement Local)

Le centre d'accueil de la Mission Catholique de Boulsa a servi de cadre, le 8 mars 2004, à une rencontre d'échanges entre les présidents Commissions Villageoises de Gestion des Terroirs (CVGT) de la province du Namentenga et les opérateurs privés.

La rencontre a été présidée par le Secrétaire Général de la province et a vu la participation des membres de la Coordination Provinciale du PNGT 2, des prestataires provinciaux et des opérateurs privés agissant dans divers domaines (bâtiments, études et contrôle, services divers). Initiée par la Coordination Provinciale du Namentenga, elle répond à l'une des préoccupations des CVGT, notamment l'application des procédures de passation des marchés dans le cadre de la mise en œuvre du guichet villageois.

Les échanges se sont déroulés autour des points suivants :

- Présentation du PNGT 2 et de sa démarche ;
- Maîtrise d'ouvrage et responsabilisation des communautés à la base ;
- Analyse des difficultés liées à l'application des nouvelles procédures de gestion des micro-projets. Des nombreux échanges, les

difficultés suivantes ont été recensées :

- les CVGT connaissent peu les opérateurs privés et éprouvent des difficultés quant à l'analyse de la qualification des prestataires ; l'offre la moins disante ayant été le seul critère de choix ;
- les opérateurs privés ignorent les procédures actuelles de passation des marchés et toute la stratégie de mise en œuvre des micro-projets villageois ;
- une mauvaise organisation des villageois ne facilitant pas souvent l'exécution correcte des activités des prestataires ;
- la mauvaise prestation (qualité des ouvrages, retards dans l'exécution...) de certains opérateurs.

Chaque acteur a reconnu ses insuffisances et des promesses fermes ont été prises quant à l'application future des engagements pris par toutes les parties.

En clôturant la rencontre, le Secrétaire Général a remercié la Coordination Provinciale du PNGT 2 pour son initiative ; il a aussi remercié les différents acteurs pour non seulement leur disponibilité, mais aussi pour lala

franchise qui a prévalu tout au long des travaux.

Il a souhaité que la campagne 2004 soit la mieux réussie aux regards des résultats atteints par l'atelier.

Jean Christophe SOMDA
CP/PNGT 2 Namentenga



CVGT et prestataires de service du Namentenga en concertation.

LISEZ
ET FAITES LIRES
<< NOUVELLE
DES TERROIRS >>

Nahouri : PORCIN-ELEPHANTEAU : EST- CE DES OGM ?

Le mercredi 7 avril 2004, la cour de la Direction Provinciale des Ressources Animales (DPRA) du Nahouri a connu une affluence inhabituelle. Rassurez-vous, ce n'étaient pas ces Peuhls qui viennent pour traiter leurs bœufs encore moins les Nankanas pour leurs chiens. Cette foule nombreuse voulait constater de visu ce qui était devenu le sujet de toutes les conversations : un éléphantéau sorti des entrailles d'une truie ; une autre qui met bas d'un siamois¹ de huit pattes et seulement une tête. Extraordinaire !

Nous faisons partie de ces badauds mais à la différence que nous avons voulu une explication scientifique au phénomène ; ce qui nous a conduit à la Direction Provinciale des Ressources Animales. Pour M. Adama SOURWEMA, Directeur Provincial des Ressources Animales du Nahouri, il n'y a rien d'extraordinaire en ce sens que ces mutations, dans l'un ou l'autre des cas, peuvent être causées par des problèmes nutritionnels notamment des carences alimentaires.

Eric MEDA
Economiste, chargé de
la communication
CP/ Nahouri

¹ Le Siamois est un chat à la face allongée, aux yeux bleus et à la robe crème aux extrémités foncées

**<< NOUVELLES DES TERROIRS >>
CADRE D'EXPRESSION POUR LES
ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT**

Voyage d'échange de CVGT des Cascades au Kouritenga : UNE RICHE EXPÉRIENCE

Dans le cadre du renforcement des compétences locales, 39 producteurs de 20 villages des provinces de la Comoé et de la Léraba ont effectué, du 5 au 10 avril 2004, un voyage d'échanges d'expériences dans la Province du Kourittenga (villages de Doundoudougou, Pissy, Bissiga et Leaamtenga). Ces Producteurs, tous membres de bureaux exécutifs de Commissions Villageoises de ges-



Les voyages d'études, cadre d'échanges d'expériences.

tion des Terroirs (CVGT), sont allés s'enquérir de l'expérience de gestion des CVGT hôtes.

Ils ont échangé sur l'animation du processus allant de l'identification des micro Projets par le village jusqu'à la clôture d'une convention de cofinancement, les différentes sources de financement de la CVGT, les stratégies de financement des déplacements faits au compte de la CVGT ainsi que le système de conservation des documents des CVGT.

A travers ces voyages, les CVGT de la région des Cascades (Comoé et Léraba) ont pu se rendre compte de l'expérience de gestion de celles du Kourittenga, de l'intérêt et surtout de l'engouement des villages visités autour des activités communes. Elles ont en outre constaté les réalisations de projets appuyés par le PNGT. Ces constats leur ont permis d'être rassurés sur les possibilités de subventions qu'offre le PNGT. En effet la

mobilisation des contributions des populations qui connaissait une grande lenteur s'est faite massivement juste après le retour d'un premier voyage similaire qui s'est déroulé en mai 2003 avec 25 CVGT de la Léraba.

Tirant toujours leçons de leurs échanges, les réalités sociales et naturelles de la zone d'accueil ont fait naître chez les responsables des CVGT de la région des Cascades des réflexions qui les préoccupent aujourd'hui.

D'abord, la plus grande maîtrise sociale des responsables du plateau central. « Le respect de l'autorité, du responsable n'a pas autant d'importance chez nous que dans les villages que nous avons visités » évoque un président de CVGT. Aussi, la logique individuelle prend souvent le pas sur la logique du groupe ; ce qui rend difficile la participation massive aux rencontres villageoises et surtout la mobilisation des ressources au niveau village. Par analogie, on remarque que la logique des

groupements (surtout de Producteurs de coton) l'emporte parfois sur celle de la CVGT. Face à cette situation, la question que se pose certains leaders villageois est comment faire en sorte que la CVGT arrive effectivement à canaliser les différents groupes vers des objectifs communs.

Ensuite, le niveau de dégradation des ressources de la

zone visitée par rapport à la leur. La pression croissante des migrants et l'apparition de la vente des terres les inquiète. Ils se demandent comment, dans un tel contexte, la CVGT peut assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles. Pour permettre aux sous-commissions foncières (qui sont responsables de la gestion des terres) d'avoir de nouvelles visions plus sécurisantes de la gestion des terres, ils souhaitent que des voyages soient organisés à leur intention autour de l'action de l'homme sur la dégradation de l'environnement.

Espérons que ces réflexions nées des échanges avec le Kourittenga permettront aux responsables de CVGT d'animer des concertations villageoises constructives et porteuses de développement humain durable.

**Tankoano Bibiane
CP/COMOE**

LE FONCIER DANS LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT AU BURKINA FASO : ENJEUX ET STRATEGIES

Moussa OUEDRAOGO Géographe au PNGT/E-mail : moussaouedraogo@hotmail.com

1. LES ENJEUX DE LA QUESTION FONCIERE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL DECENTRALISE

L'ampleur de la dégradation physique des ressources naturelles

La terre et toutes les autres ressources naturelles constituent le potentiel de base de la conduite des activités agro-sylvo-pastorales dans le monde rural. Ce secteur d'activités fournissait, en 1998, 30% du produit intérieur brut et presque 80% des exportations du pays. Or, la dégradation qui affecte les ressources naturelles depuis le début des années 1970 ne cesse de s'aggraver au fil des années. De nos jours, il est difficile d'avancer des chiffres exacts sur l'ampleur du phénomène à cause de l'absence de bases de données fiables et à jour sur l'occupation actuelle des terres. Mais des informations extraites des rapports d'études conduites par les ministères les plus impliqués dans la gestion des ressources naturelles (agriculture, ressources animales, économie et finance) donnent la situation suivante :

- des phénomènes érosifs correspondant à une perte annuelle de quelque soixante (60) millions de tonnes de terre arable ; (Ministère de l'agriculture/PNGTV, 1989) ;
- un faible niveau d'infiltration des eaux de pluies correspondant à une perte d'un milliard de mètres cube de terre par an (Ministère de l'agriculture/PNGTV, 1989) ;
- le recul des superficies forestières à cause principalement de l'extension des terres de culture et de la demande de plus en plus forte des producteurs. Ainsi, de

1980 à 1993 ces formations ont régressé de 1,26 millions d'hectares, soit, approximativement, 105.000 ha par an (MEE, mars 1996).

Selon le ministère de l'Agriculture, le pays totaliserait neuf (9) millions d'hectares de terres potentiellement cultivables. Un tiers (théoriquement) est déjà mis en culture. Ces potentialités sont inégalement réparties suivant les régions. De même, la pression sur ces ressources naturelles diffère d'une région à une autre. Selon les estimations de l'étude sur la typologie des exploitations, certaines localités des régions de l'Est, de l'Ouest et du Sud-ouest pourraient voir leurs terres agricoles complètement occupées entre 2013 et 2031. Ces projections sont faites sur la base des défriches nouvelles et des jachères qui atteignent, chaque année 10.000 ha à 20.000 ha. Pour d'autres régions telles que la Boucle du Mouhoun, la Sissili, le Boulgou et le Centre sud où les disponibilités sont faibles (100.000 ha à 200.000 ha), l'occupation totale des terres entamée depuis les années 1999 sera complète autour des années 2006

Les résultats partiels d'une étude sur l'état de la dégradation des terres commanditée par le PNGT et conduite par l'INERA, montrent que dans certaines provinces du Nord, de l'Est et du Centre, les zones dégradées atteignent quelquefois 65 % de leur superficie totale. Très souvent, plus de 40 % de ces terres sont fortement dégradées et donc difficilement exploitables au plan agricole. C'est le cas de la province de la Gnagna, située dans la région Est du pays. Pour une superficie

totale de 869 300 ha, les superficies des unités dégradées se présentent ainsi qu'il suit : 15 % des terres très fortement dégradées, 26 % fortement dégradées, 35 % moyennement dégradées et 25 % peu dégradées.

Or, au regard de l'évolution actuelle des statistiques sur la population et le cheptel, il se posera inéluctablement (si les conditions actuelles ne changent pas) de sérieux problèmes de disponibilité des terres utiles pour la promotion des activités agro-pastorales. En effet, les données des différents recensements de population publiées par l'Institut National des Statistiques et de la Démographie (INSD), indiquent que le Burkina comptait 5.038 203 habitants en 1975 ; cette population est passée à 7.964.705 habitants en 1985 et 10 312 609 habitants en 1996 dont 8 711 441 résident en milieu rural. Ainsi de 22 habitants au km² en 1975, la densité moyenne de la population a atteint 37,66 habitants au km² en 1996. Quant aux villages, ils sont de plus en plus peuplés avec 49 % dont la population est comprise entre 100 et 1.000 habitants ; 30 % dont la population est supérieure à 1.000 habitants ; les localités (les moins peuplées) dont la population est inférieure ou égale à 100 habitants ne représentent que 21 % de l'ensemble des villages que compte le pays.

Au niveau du cheptel, les estimations faites par le Ministère des Ressources Animales donnent environ 4.500.000 têtes de Bovins, 6 207 200 ovins, 7 913 500 caprins, 586 600 porcins, 472 400 équins et 20 517 500 volailles. Les taux de croît sont

de 2 % pour les bovins et de 3 % pour les caprins et les ovins. Pourtant, les pâturages sont pratiquement saturés dans certaines régions (Sahel et régions Centre du pays par exemple), voire très dégradés obligeant les éleveurs à se concentrer dans les zones Sud, Sud-Ouest et Ouest du pays. Ce qui accélère le processus de dégradation des ressources naturelles.

Les effets du désengagement de l'état et de la monétarisation de l'économie rurale sur la gestion de la fertilité des sols

Depuis la fin des années 80 on assiste à une augmentation de plus en plus importante de la population urbaine et de celle du nombre des villes. Cette situation a également accrue la demande en produits alimentaires, en énergie domestique en matériaux divers de construction et offre de ce fait un marché potentiel pour les productions du monde rural. Mais la demande étant de plus en plus importante, les pratiques traditionnelles ont progressivement évolué de la production de subsistance à la production de marché. Outre la satisfaction des marchés urbains, les besoins monétaires des communautés elles-mêmes sont importants afin de pouvoir accéder aux soins de santé, à l'éducation des enfants, aux facteurs de production, etc.

La réponse à tous ces besoins s'est traduite par l'augmentation de la production. Celle-ci s'est faite au prix de la destruction de l'environnement par une mise en culture d'importantes superficies de terres sans mesure d'accompagnement pour la reconstitution et/ou la restauration du potentiel de base. Ce phénomène a marqué de nombreuses régions à travers la culture des produits de rente tels que le coton et l'arachide. Les techniques de production de ces deux spéculations ont eu des effets néfastes sur la fertilité des sols, de même que sur la

structure physique des terres. Cette situation s'est aggravée à partir des années 1991 avec l'adoption du programme d'ajustement structurel et la décentralisation dont les principes fondamentaux sont que l'Etat se désengage des missions qui peuvent être assurées par le privé et les collectivités. Ainsi, l'activité d'approvisionnement du monde rural en intrants de production, notamment les engrais a été libéralisée et est dévolue aux opérateurs économiques privés. Malheureusement les effets escomptés par cette libéralisation sont loin d'être atteints car les produits importés sont soit trop chers pour le pouvoir d'achat des paysans, soit qu'ils sont de mauvaises qualités. De même, les centres d'approvisionnement sont généralement très éloignés des producteurs ; ce qui a des incidences sur le coût des produits car il faut prendre en compte les frais de transport. De ce fait, on assiste à une très faible utilisation des fertilisants dans les exploitations mettant à rude épreuve la gestion de la fertilité des sols.

De façon générale, toutes les provinces du pays sont aujourd'hui confrontées à ces difficultés de gestion de la fertilité des sols. Les terres sont soumises à une exploitation minière et les jachères sont de plus en plus courtes à cause de la réduction des potentialités et de la pression démographique croissante.

Outre les mauvais rendements qu'elle engendre, la baisse de la fertilité des sols est source également de problèmes fonciers. Dans les localités du Centre du pays, elle est aujourd'hui l'une des principales causes des conflits fonciers car les terres utiles sont souvent confinées aux plaines et aux bas-fonds. La fertilité de ces types de terres est saisonnièrement reconstituée avec l'écoulement des eaux de pluie qui dépose en ces endroits la matière organique (l'humus) issue de la végétation et des déchets des animaux

transhumants. Ainsi, compte tenu de leur valeur agronomique, elles font l'objet de conflits entre les producteurs pour leur exploitation. Dans la même région, on a constaté que les terres impropres à l'agriculture font rarement l'objet de conflits entre les producteurs. Elles le deviennent une fois que la fertilité a été restaurée. Pourtant c'est dans cette région du plateau centrale que les actions de restauration des terres sont les plus intenses avec le foisonnement des projets et des ONG's. Malheureusement, dans la plupart des cas, les enjeux fonciers n'ont pas suffisamment été intégrés dans les stratégies de mise en œuvre des actions sur le terrain. Conséquence, la mise en culture des terres restaurées est très souvent source de conflits entre « demandeurs » et « propriétaires ».

Même si le phénomène ne se pose pas avec la même intensité dans toutes les régions du pays, il faut reconnaître que les tensions pour l'occupation des terres fertiles mettent de nos jours face à face, les autochtones entre eux, les autochtones et les migrants, les paysans traditionnels de façon générale et les nouveaux acteurs qui recherchent des terres les plus productives pour y investir, etc.

Très souvent chacun des protagonistes reste camper sur sa position ; les uns revendiquant leur droit de propriété sur les terres querellées, les autres faisant valoir les investissements humains et financiers consentis pour restaurer les terres. C'est ainsi que, de la valeur agronomique des sols comme source de conflit au départ, l'on arrive à des problèmes fonciers souvent aiguës qui se caractérisent par le durcissement de l'accessibilité aux terres quelle que soit leur valeur dans la plupart des localités du pays.



NOUVELLES DES TERROIRS